

# Cadres **INFOS**

Bulletin périodique de l'Ugict-Cgt – N° 628 – 1<sup>er</sup> octobre 2007

## ● **Éditorial**

### **Solidarités par l'action**

*D'une part, toutes les réformes du couple Sarko-Medef surfent sur le populisme. Elles poussent à une concurrence exacerbée et amplifient une division dans le salariat où les Ict font figure de boucs émissaires ; elles portent, d'autre part une plus forte individualisation dans le travail et dans la société sur fond de guerre aux droits et à la protection collective. Il s'agit d'une nouvelle structuration de toute la société française. Ainsi le « travailler plus pour gagner plus » et la mise en place du « service minimum » dans les transports percutent les aspirations de l'encadrement tout en accélérant la transformation de leur place et rôle dans le travail.*

*L'Ugict-CGT propose :*

- le développement d'une activité revendicative précise ayant pour cohérence un autre mode de management, réhabilitant le travail au détriment de la finance ;
- la syndicalisation et le déploiement en multipliant les initiatives : réunions territoriales avec le pôle « cadres », interventions envers les stagiaires et les jeunes diplômés, création de collectifs prud'hommes, débats avec les techniciens avec comme support l'enquête sur leurs principales aspirations et conditions de travail...

*C'est à partir de ce vécu spécifique que les Ictam participeront à des actions collectives public-privé :*

- le 13 octobre sur la santé à partir de leur propre souffrance au travail ;
- le 18 octobre, l'action unitaire des cheminots, avec au centre la question des retraites en liaison avec la campagne retraite de toute la CGT ou encore les revendications des fonctionnaires rejoignant la nouvelle situation faite à l'encadrement et interpellant chacun sur le rôle de l'État et la place faite au service public dans la société.

Marie-José Kotlicki,  
Secrétaire générale de l'Ugict-CGT

## INITIATIVES

### Octobre 2007

- 2 octobre
  - ✓ Collectif « Salaires, qualifications ».
  - ✓ Initiative de déploiement de la CGT et son Ugict à La Défense.
- 9 octobre
  - ✓ Journée d'étude sur la Rtt.
  - ✓ Collectif « Recherche, enseignement supérieur, emploi ».
- 10 - 11 octobre : Conseil national de l'Ugict-CGT.
- 13 octobre : manifestation nationale sur le droit à la santé.
- 18 octobre : journée de grèves des cheminots et actions.
- 22 octobre : rencontre de l'Ugict-CGT avec les secrétaires généraux des fédérations et d'unions fédérales.
- 26 octobre : collectif « Fonction publique ».

## ● **ÉDITO :**

*Solidarités par l'action*

## ● **STAGIAIRES :**

*Stages : stop aux abus et à la main-d'oeuvre gratuite !*

## ● **RENTRÉE SOCIALE :**

*Il faudra compter avec les salariés cadres et techniciens*

## ● **JUSTICE :**

*Derrière la réforme de la carte judiciaire, le contrôle de la justice*

# Stages : stop aux abus et à la main-d'oeuvre gratuite !

En cette rentrée scolaire, la question des stages de l'enseignement supérieur demeure toujours explosive.

Suite aux mouvements des stagiaires et des universitaires le gouvernement vient de mettre en place un « Comité des stages et de la professionnalisation des cursus universitaires » chargé de proposer des dispositifs concrets d'ici décembre 2007.

Les déclarations du gouvernement qui souhaite mettre fin aux « emplois déguisés en stages », renforcer l'égalité des chances et lutter contre toutes les formes de discrimination, posant le principe que « tout travail mérite salaire », ne doivent pas rester à l'état d'intentions. Quelle traduction dans les actes ?

L'intervention des stagiaires avec les autres salariés va être encore nécessaire pour parvenir à des mesures concrètes.

Le Comité sera chargé de faire des propositions qui, si elles recueillent un consensus, seront mises en œuvre. Mais, cela restera lettre morte si on ne se donne pas les moyens pour lutter contre les abus et comportements hors la loi de nombre d'entreprises. La question de contrôle et d'application de la législation est également d'actualité au moment où la fonction publique - dont fait partie l'inspection du travail par exemple - est mise à mal par la suppression d'effectifs.

Il est indispensable de s'assurer de la véracité du contenu pédagogique des stages, particulièrement au niveau des organismes d'enseignement, engagés par la signature de la convention de stage qui doivent donc avoir les moyens de vérifier le contenu du stage.

La CGT a réaffirmé la place centrale du tutorat dans le dispositif et le rôle que pourraient tenir les instances représentatives du personnel pour lutter contre les stages abusifs.

Enfin, s'agissant de discrimination, il existe effectivement une discrimination « par le carnet d'adresses », dénoncée par Valérie Pécresse, mais il existe aussi une forme au moins aussi grave de discrimination, liée à la rémunération du stage dont le niveau (voire l'absence !) prive de fait les étudiants les plus modestes de l'accès à certains stages.

Xavier Bertrand, ministre du Travail, s'est engagé à présenter en octobre au Comité le décret qui fixera le montant minimum de l'indemnité de stage. Ce point est essentiel dans l'élaboration d'un statut du stagiaire.

Comme Génération-Précaire et d'autres syndicats étudiants ou de salariés, l'Ugict-CGT propose une rétribution progressive en fonction du nombre de mois de stages avec un minimum de début à 50% du SMIC. Les interventions les plus unitaires sont de mise dans les prochaines semaines pour obtenir des avancées concrètes et significatives.

# Il faudra compter avec les salariés cadres et techniciens

**R**arement rentrée sociale n'aura été aussi marquée par des enjeux déterminants pour l'ensemble du monde du travail. Les personnels de l'encadrement sont pleinement concernés.

## Des mesures prises au pas de charge

Sous couvert de faciliter l'emploi et la croissance, la loi TEPA remet un peu plus en cause l'acquis des 35 heures et fragilise les mécanismes de financement des solidarités (retraite, assurance maladie...) en défiscalisant les heures supplémentaires. Elle offre aux plus fortunés des cadeaux fiscaux, « *paquet fiscal* », sur l'achat et la transmission du patrimoine foncier. Cette loi pèsera 14 milliards d'euros sur le budget de l'État.

Sous couvert d'adapter et de moderniser l'enseignement, la réforme des universités place les formations supérieures entre les mains du patronat, dans une logique d'adaptation aux besoins du marché.

Sous couvert d'améliorer le service aux usagers, la loi sur le service minimum dans les transports attaque le droit de grève des salariés, en impliquant l'encadrement dans un rôle de « *flicage* ».

Sous couvert d'améliorer la sécurité, la loi sur la récidive et les peines planchers pénalise les plus défavorisés, à l'heure de la tentative de dé-pénalisation du droit des affaires. Elle met en cause l'indépendance des juges par rapport au pouvoir politique. Par ailleurs, les salariés continuent d'être durement touchés au travers de l'annonce d'une succession de restructurations et de plans sociaux, y compris dans la fonction publique avec 23 000 suppressions d'emplois (dont 11 200 à l'Éducation

nationale) inscrits dans le projet de loi de finance 2008.

## Des discussions programmées sur la base du cahier revendicatif du Medef

Le Code du travail, dont le contrat de travail, avec la volonté du Medef d'affaiblir les droits des salariés en cas de rupture de celui-ci.

La révision de la carte judiciaire qui aurait notamment une incidence sur l'implantation des conseils prud'homaux et donc sur les possibilités de défense des salariés.

La refondation de la fonction publique sur l'image de l'entreprise privée : missions, droits et garanties des salariés de la fonction publique remis en cause.

La fermeture de 262 gares fret annoncée par la SnCF menaçant 7 000 emplois et la fusion-privatisation de Gdf-Suez à l'heure du Grenelle de l'environnement !

L'offensive contre les régimes spéciaux de retraite, première étape d'un nouveau cycle de reculs des droits à la retraite.

L'instauration de franchises médicales, volonté de transférer sur l'assurantiel individuel une part toujours plus grande de la protection sociale.

Les récents discours du président de la République devant les jour-

nalistes de l'information sociale d'une part, à l'Institut Régional de l'Administration de Nantes d'autre part, ne laissent aucun doute sur la volonté d'une restructuration en profondeur de la société française. L'ensemble des mesures prises et à venir ont pour dénominateur commun la remise en cause de nos droits sociaux, de nos droits d'intervention, de nos droits collectifs et individuels, la réduction des « *coûts* » pour satisfaire toujours mieux les exigences des marchés financiers. Il est clair que ce ne sont pas ces choix qui permettront de relancer la croissance qui est en panne.

## Diviser pour mieux régner

Pour arriver à ses fins, le gouvernement cultive les divisions dans le salariat. Opposition entre les salariés appartenant à différents régimes de retraite, opposition entre fonctionnaires et salariés du privé, opposition entre français et immigrés, opposition entre catégories de salariés...

## L'encadrement en première ligne

L'ensemble des mesures déjà prises et des projets en cours vont se traduire par une intensification toujours plus grande du travail, des tensions accrues au sein des collectifs de travail, la remise en cause de la déontologie professionnelle.

## Le rôle de l'encadrement doit-il se réduire à l'exécution de décisions prises sans lui et qui bafouent son professionnalisme ?

Les cadres et les techniciens s'interrogent sur le sens et la finalité de leur travail, sur les missions qu'ils doivent remplir, source croissante de mal-être, voire de souffrance au travail.

Incohérence des décisions qui tombent, incertitude sur l'avenir de l'emploi, remise en cause unilatérale et brutale des responsabilités,

pressions permanentes : tout cela pèse sur le comportement des salariés, quel que soit leur niveau de responsabilité. Les abus de management fragilisent les repères sociaux de l'entreprise, les solidarités, le dialogue.

Dans cette situation, des professions agissent pour le respect de leur déontologie professionnelle : travailleurs sociaux, magistrats, médecins du travail, personnels de santé urgentistes, pilotes d'avion, professions commerciales, journalistes...

L'encadrement souhaite avoir une place pour proposer et être entendu.

## Pour ne pas perdre sa vie à la gagner, ensemble construisons d'autres perspectives

L'Ugict-CGT appelle l'ensemble des ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise à agir solidairement sur la base de leur vécu professionnel et pour obtenir satisfaction sur leurs revendications. Il est urgent de mettre à l'ordre du jour un nouveau management dans les entreprises permettant aux personnels de l'encadrement d'exercer leur pleine responsabilité. Cela implique :

- la reconnaissance et le paiement des qualifications et des compétences ;
- la « *déprécarisation* » des emplois et l'insertion des jeunes diplômés ;
- la mise en place d'un nouveau droit d'intervention et de refus dans les décisions sans sanction ;
- la recherche de l'efficacité économique et sociale ;
- la revalorisation de la place de la technicité face au tout management.

**Pour votre emploi, pour vos salaires, pour vos droits et garanties, ne laissez pas votre avenir vous échapper, rejoignez la CGT des cadres et des techniciens, l'Ugict-CGT.** ■

●  
*Il est urgent de mettre à l'ordre du jour un nouveau management dans les entreprises permettant aux personnels de l'encadrement d'exercer leur pleine responsabilité.*

# Derrière la réforme de la carte judiciaire, le contrôle de la justice

**A**nnoncée en fanfare par la médiatique garde des Sceaux, la réforme de la carte judiciaire vise à restructurer l'organisation de la justice en France dans des délais très brefs puisque la loi est annoncée pour l'automne. La répartition des cours et tribunaux est, certes, parfois incohérente : une Cour d'appel sur le seul département de la Moselle et une autre à Nancy est un exemple.

Il n'est pas question de dire que la *statu quo* est la solution. Est-il logique de maintenir certains Conseils des Prud'hommes (Cph) qui n'ont plus d'activité du fait de la désertification industrielle ? De conserver des tribunaux où le faible nombre de magistrats conduit à la confusion des rôles, le juge d'instruction pouvant devenir le juge de correctionnelle ?

La population souhaite une justice plus proche, plus simple, plus rapide, mais cela demande des moyens et une adaptation que le poids des lobbys a interdit. Cette réforme sera globale et brutale parce que le gouvernement veut pouvoir contrer les arguments des uns en les dressant contre d'autres : aux syndicats on dira que l'effort demandé aux Cph n'est rien comparé à l'effort que font les avocats ou les collectivités... Or, ne nous faisons pas d'illusion, le projet vise surtout à faire des économies et renforcer le contrôle sur la magistrature :

- vouloir supprimer un tiers des Cours d'appel et calquer l'organisation judiciaire sur celle des régions administratives est un moyen de rationaliser, mais aussi de renforcer le contrôle par le préfet des actes juridictionnels ;
- vouloir supprimer 40 % des Tribunaux de grande instance (Tgi) avec l'objectif d'un Tgi départemental à court terme et, surtout, créer 7 super Tgi avec des compétences particulières (juridictions spécialisées pour le grand bandi-

tisme ou les questions financières) c'est créer un « corps » de super magistrats que l'on contrôlera par des parquets et des procureurs spécialisés : on évitera ainsi que des affaires politico-financières soient traitées dans de petits tribunaux par des « juges rouges » incontrôlables par définition !

Spécialiser des magistrats permet de mieux les « tenir » et éviter que leurs investigations aillent trop loin pour les intérêts financiers ou politiques. En concentrant le contentieux sur quelques juridictions et quelques magistrats, cela permettra aussi de renforcer le pouvoir des parquets, qui sont hiérarchisés et courroies de transmission de la volonté politique. Il est plus discret de proposer à un patron voyou une composition pénale, qui se règle entre le parquet et l'acteur dans un petit bureau que de l'exposer médiatiquement dans une audience publique. Ce même parquet, au nom de l'efficacité, pourra aussi garder en enquête préliminaire des affaires sensibles sans saisir le juge d'instruction et limiter ainsi le périmètre de certaines affaires : l'objectif pouvant être de protéger les intérêts des grands patrons et des multinationales qui offrent généreusement des vacances à notre Président et à la ministre de la Justice, par exemple.

Cette surveillance accrue des jugements se fera aussi sur les Cph, avoir un gros conseil permet d'affecter un parquetier à temps plein et des juges choisis par le président du Ti ou du Tgi... Il suffit de bien choisir pour éviter de la jurisprudence non désirée et contrer le zèle de quelques conseillers trop combatifs.

L'indépendance de la justice est une des craintes de ce pouvoir. Or, avec un parquet sous contrôle et des juges tenus par l'obligation de rentabilité pour conserver des moyens ou mutés sur profil, il faut

être dans la ligne pour obtenir un poste « intéressant » ou sensible : il suffit de suivre les nominations au pôle antiterroriste, en Corse ou à Tahiti...

La ministre est fort claire sur ses objectifs : « *Il ne faut pas confondre justice de proximité et proximité géographique où un seul Cph par département n'est pas une obligation...* ». Pour toutes les juridictions, nous sommes dans la même logique de regroupements, sans autre considération : faire 100 kilomètres pour un divorce, est-ce la modernité ? Les tutelles seront-elles ordonnées sans que le juge ne rencontre les protagonistes ? C'est la porte ouverte à une justice ressentie comme purement arbitraire et bureaucratique.

Supprimer Tribunal d'instance, Tribunal de commerce et Cph dans une ville moyenne, c'est accepter le départ des auxiliaires de justice, des services spécialisés de police judiciaire. C'est aussi, à terme, favoriser la fermeture d'autres administrations. La désertification des régions passera aussi par la suppression de juridictions : nous suivrons avec intérêt l'attitude des élus locaux alors qu'il est question de supprimer 8 des 11 Tgi du Nord-Pas-de-Calais par exemple...

La volonté de passage en force se heurtera à des obstacles matériels notamment immobiliers qui risquent de ralentir la réalisation : les tribunaux sont déjà trop étroits pour contenir leurs effectifs et les audiences. S'il est possible de faire travailler certains juges à leur domicile, où se tiendront les audiences de divorces ou de délits routiers (contentieux n°1, plus de 50 % de l'activité pénale dans la moitié des Tgi) qui « encombrant » la justice ?

La logique de concentration a pourtant montré ses limites : avoir un seul Tribunal d'instance à Bor-

deaux pour toute la Gironde n'a pas favorisé la rapidité des décisions des juges départiteurs, au contraire ! Il en va de même à Bobigny. Le regroupement des tribunaux se fera avec une réduction de personnel puisqu'il est question d'économies d'échelle : qui décidera ? Comment ? Enfin, les collectivités territoriales seront-elles obligées de mettre la main au portefeuille pour conserver un tribunal comme elles le font pour garder un commissariat ?

Nous devons tenter de mesurer collectivement les conséquences de cette politique non seulement sur le droit du travail ou le fonctionnement des Cph, mais aussi sur l'action syndicale quotidienne. Quelles conséquences sur les décisions en cas d'occupation d'entreprise ou d'action symbolique ou spectaculaire : plus la décision est déconnectée de l'humain, plus elle est répressive.

Enfin, quels seront les moyens pour limiter la durée des procédures ? Une justice plus lointaine ne sera pas sans conséquence sur l'accès des travailleurs à cette justice, le risque de dépérissement des prud'hommes doit être envisagé, ce peut être un objectif inavoué qui rencontrerait les intérêts du Medef : maintenir des prud'hommes au bénéfice du patronat et qui fabriquent de la jurisprudence convenant à ses intérêts.

Décidément cette réforme, si son périmètre actuel est maintenu, risque de faire pencher les plateaux de la balance du côté de ceux qui ont les moyens ou intérêt à attendre : ce sont rarement les victimes ! Aucun de ces objectifs ne permet l'amélioration du service rendu à la population. L'heure est donc à la vigilance et à la mobilisation pour conserver un maillage judiciaire suffisant en adéquation avec les intérêts du plus grand nombre. ■